

## **CARREFOUR**

Société anonyme au capital de 1 762 798 875 euros  
Siège social : 6, avenue Raymond Poincaré  
75016 Paris

**Actualisation en date du 30 mars 2005  
du document de référence 2004 déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2005**

---

Les informations suivantes viennent compléter le document de référence aux pages indiquées :

**Capital potentiel (page 14)**

Tel qu'indiqué page 126 du document de référence, Carrefour a octroyé 11 891 700 options de souscription. Dès lors, si toutes les options étaient exercées, un actionnaire ayant 1% du capital aurait 0,98%.

**Assurances (page 41)**

Les risques assurés en interne - c'est à dire entrant dans le cadre de la rétention mise en place par Carrefour - et qui sont assurés sur le marché traditionnel de l'assurance, mais réassurés au sein de la captive de réassurance du Groupe, sont, au titre de l'année 2004, les risques de dommages et de responsabilité civile.

Le montant des engagements de la captive de réassurance au 31 décembre 2004 s'élevait en dommages et en Responsabilité Civile à un total de 14.000.000 Euros (sinistres réglés + sinistres provisionnés).

Les méthodes de suivi et de gestion sont l'objet d'un contrôle et d'un suivi régulier de la part d'acteurs indépendants : courtiers, assureurs, gestionnaire de la captive de réassurance, Direction des Risques de Carrefour.

## Engagements hors bilan (page 76)

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements donnés

(en M€)	déc-04	Détail par échéance			déc-03
		- d'un an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
<b>Liés à la trésorerie</b>	<b>4 816</b>	<b>608</b>	<b>4 165</b>	<b>43</b>	<b>5 186</b>
Cautions hypothèques et nantissemements	375	116	217	43	754
Effets escomptés et titrisation	140	138	3	-	385
Engagement de financement donné par les sociétés financières	4 298	355	3 943	-	4 025
Autres	2	-	2	-	23
<b>Liés à l'exploitation/immobilier/expansion...</b>	<b>852</b>	<b>232</b>	<b>396</b>	<b>224</b>	<b>1 202</b>
Terrains	142	26	99	17	164
Achats à terme (marchandises)	293	189	91	14	712
Autres	417	18	206	194	326
<b>Liés aux acquisitions de titres</b>	<b>308</b>	<b>308</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>161</b>
Engagements d'achat de titres	300	300	-	-	134
Garanties de passifs	8	8	-	-	27
<b>Liés aux locations</b>	<b>4 271</b>	<b>613</b>	<b>1 302</b>	<b>2 355</b>	<b>4 299</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 247</b>	<b>1 762</b>	<b>5 863</b>	<b>2 622</b>	<b>10 848</b>

#### Engagements reçus

(en M€)	déc-04	Détail par échéance			déc-03
		- d'un an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
<b>Liés à la trésorerie</b>	<b>6 632</b>	<b>4 407</b>	<b>1 545</b>	<b>681</b>	<b>6 907</b>
Lignes de crédit non utilisées	4 826	3 905	747	175	5 267
Cautions hypothèques et nantissemements	65	-	65	-	116
Lignes de crédit des sociétés financières	1 741	502	733	506	1 524
<b>Liés à l'exploitation/immobilier/expansion...</b>	<b>480</b>	<b>276</b>	<b>164</b>	<b>39</b>	<b>278</b>
<b>Liés aux acquisitions de titres</b>	<b>152</b>	<b>152</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>151</b>
Options d'achat de titres	152	152	-	-	134
Garanties de passifs	-	-	-	-	16
<b>Liés aux locations</b>	<b>338</b>	<b>89</b>	<b>178</b>	<b>71</b>	<b>313</b>
<b>Total</b>	<b>7 603</b>	<b>4 924</b>	<b>1 888</b>	<b>791</b>	<b>7 649</b>

## Impôts différés (page 64)

#### Variation des impôts différés

En millions d'euros	2004	2003	Variation
Impôts différés actifs	1 047,5	911,1	136,4
Impôts différés passifs	-470,8	-483,8	13,0
<b>Solde</b>	<b>576,7</b>	<b>427,3</b>	<b>149,4</b>

La nature des impôts différés est décrite dans la note 1. Ces derniers correspondent à des différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

#### Actifs d'impôts différés non activés

En millions d'euros	2004
Echéance entre 2005 et 2014	145,0
Au-delà de 2015	565,0
<b>Solde</b>	<b>710,0</b>

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés au 31 décembre 2004 s'élève à 710 M€. Ces derniers correspondent essentiellement à des déficits fiscaux reportables non activés du fait de leur récupération jugée peu probable.

## **Provisions (page 70)**

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2003	Effet de change	Dotations nettes	Reprise sans utilisation	Reprise avec utilisation	Effets périmètre et autres	31 décembre 2004
Impôts différés	483,8	0,0	20,0	(28,0)	(5,0)	0,0	470,8
Indemnités de départ à la retraite (1)	189,6	0,0		(21,0)	(5,6)	16,1	179,1
Autres (2)	975,5	10,2	281,7	(28,0)	(125,0)	(19,3)	1 095,1
<b>Total</b>	<b>1 648,9</b>	<b>10,2</b>	<b>301,7</b>	<b>(77,0)</b>	<b>(135,6)</b>	<b>(3,2)</b>	<b>1 745,0</b>

1) Le coût des indemnités de départ en retraite est déterminé à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite. L'engagement total du Groupe au 31 décembre 2004 à ce titre est estimé à 342,2 M€. Il est intégralement couvert par la provision ainsi que par la prise en charge par des organismes extérieurs.

2) Les provisions sont composées pour moitié d'éléments relatifs à des risques fiscaux et légaux, le solde couvrant des risques directement liés à l'activité de l'entreprise (litiges SAV, risques sociaux...)

## **Rémunérations (page 124)**

Les administrateurs reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. L'assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre 1999 a fixé le montant des jetons de présence à 4 millions de francs.

La répartition de ces jetons de présence sera faite entre les membres du conseil d'administration comme ce dernier le jugera convenable. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des comités prévus à l'article 16 des statuts une part supérieure à celle des autres administrateurs. (Statuts article 18)

Montant des jetons de présence versés en 2004 aux Administrateurs (en euros)	
Daniel Bernard (Président du CA)	80 000
Carlos March (Président de Comité)	60 000
Pierre Rodocanachi (Président de Comité)	60 000
Jacques Badin (Membre d'un Comité)	50 000
François Henrot (Membre d'un Comité)	50 000
Robert Halley (Membre d'un Comité)	50 000
Christian Blanc (Membre d'un Comité)	50 000
José Luis Leal Maldonado (Membre d'un Comité)	50 000
Luc Vandeveld (Membre d'un Comité)	50 000
Sylvia Jay	40 000
Joël Saveuse	40 000
<b>Total (brut)</b>	<b>580 000</b>

Il existe un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants :

Daniel Bernard participait à un régime additionnel de retraite qui concerne également certains cadres dirigeants du Groupe. Les bénéficiaires de ce régime auront vocation, sous certaines conditions, à percevoir une pension de retraite supplémentaire. Ce système de retraite supplémentaire est basé sur l'article 39 du Code Général des impôts. Le droit à la retraite en découlant n'est ouvert aux intéressés que dans la mesure où leur cessation d'activité intervient dans le cadre de l'entreprise (les droits ne sont ni portables ni transférables et le financement de ce régime est à la charge exclusive de l'employeur). Ces engagements sont entièrement provisionnés et s'élèvent au 31 décembre 2004 à 34,5 millions d'euros.

**Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2005 (dépôt n° D. 05-0203)**

A notre connaissance, les données du document de référence déposé auprès de l'AMF et les données de la présente actualisation sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations financières nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Carrefour ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

José Luis DURAN  
Administrateur et Directeur Général

**Avis des commissaires aux comptes suite à une actualisation du document de référence du 31 décembre 2004 effectuée à l'initiative de la société**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Carrefour et en application des articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.05-0203, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité du directeur général de Carrefour. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent, portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 10 mars 2005, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avions pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence ;
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2005

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Deloitte & Associés

Jean-Luc Decornoy  
*Associé*

Jean-Paul Picard  
*Associé*

Frédéric Moulin  
*Associé*

***Informations annexes :***

Le document de référence de la société Carrefour déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2005 inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes au 31 décembre 2004 (figurant aux pages 114 et 94 du document de référence) comportant la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L.225-235 alinéas 1 et 2 du Code de commerce ;
- le rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société Carrefour (figurant à la page 145 du document de référence) décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.